Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20261015-2026_80-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 08/10/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 08/10/2026*.

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle – LE TEXIER Carole - GUILLAUME François

Absente excusée : HUDO Claudie donne procuration à Laurent NEVO

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-80

Objet : Chemin de Croix – propriété et inscription classement au titre des monuments historiques

1 - M. Le Maire donne lecture de l'attestation établit par RAMORAVELO sœur Emerentienne, supérieure des Sœurs du Christ, dont le siège est basé à PARIS, validant la donation à la commune de l'ensemble de **14 stations en ardoise de TRELAZE,** créé par le sculpteur MARCHAND-LARTIGAUD d'après les cartons de G. LOIRE, et constituant **le chemin de Croix** installé dans l'église en avril 2006.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte cette donation

2 - M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter **l'inscription de ce chemin de Croix au titre des monuments historiques.**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au classement de ce chemin de Croix.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO